



Votre ville. Votre scrutin.

Élections municipales de Toronto
lundi 26 octobre 2026

toronto.ca/Elections

Votre source fiable d'informations sur les élections municipales.

Préparez-vous à voter, Toronto!

Qui peut voter?

Pour avoir le droit de voter aux élections municipales de Toronto de 2026, vous devez :

- être citoyen(ne) canadien(ne);
- avoir au moins 18 ans;
- vivre dans la ville de Toronto;
- être un(e) non-résident(e) de Toronto, mais vous ou votre conjoint(e) possédez ou louez une propriété à Toronto;
- ne pas être interdit(e) de voter en vertu d'une loi.

Vous ne pouvez voter qu'une seule fois, peu importe le nombre de propriétés que vous possédez ou louez à Toronto.

Vous devez voter dans le quartier où vous vivez.

Trouvez tout ce que vous devez savoir

Visitez **toronto.ca/Elections** pour :

- confirmer, ajouter ou mettre à jour vos renseignements sur la liste électorale (jusqu'à 19 h le 11 octobre);
- trouver où et quand voter;
- vous renseigner sur les exigences en matière d'identification;
- télécharger ou imprimer une carte d'informations sur l'électeur numérique;
- trouver des renseignements sur l'accessibilité à votre bureau de vote;
- consulter un exemple de bulletin de vote et la liste des candidats dans votre quartier.

Options de vote

En personne

Vous pouvez voter en personne lors du scrutin avancé ou le jour de l'élection. Trouvez votre bureau de vote à **toronto.ca/Elections**.

Scrutin avancé

Du 6 au 11 octobre
De 10 h à 19 h

Jour de l'élection

Lundi 26 octobre
De 10 h à 20 h

Par la poste

Vous pouvez demander de voter par la poste à **toronto.ca/Elections**. Toronto Elections doit avoir reçu votre trousse de vote par la poste dûment remplie au plus tard le 14 octobre à 12 h (midi). Pour retourner votre bulletin de vote marqué et les documents justificatifs, utilisez une boîte de dépôt sécurisée de Toronto Elections ou envoyez l'enveloppe prépayée par la poste à Postes Canada. Trouvez les emplacements et les heures d'ouverture des boîtes de dépôt à **toronto.ca/Elections**.



Dates clés du vote par la poste

Période de demande : Du mardi 1^{er} septembre au jeudi 24 septembre, à 16 h 30

Date limite de retour : Mercredi 14 octobre à 12 h (midi)

Par procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne ou par la poste, vous pouvez nommer un(e) autre électeur(rice) par procuration pour voter en votre nom. Cette personne doit avoir le droit de voter aux élections municipales de Toronto de 2026.

Pour demander un formulaire de rendez-vous de vote par procuration, envoyez un courriel à **VoterRegistration@toronto.ca** ou composez le **311**.

Dates clés du vote par procuration

Demandez un formulaire de rendez-vous de vote par procuration : À compter du mardi 1^{er} septembre

Le formulaire de procuration doit être certifié en personne d'ici le lundi 26 octobre à 16 h 30.

Inscription sur la liste électorale

Visitez **toronto.ca/Elections** ou composez le 311 pour confirmer, ajouter ou mettre à jour les renseignements de votre liste électorale. La date limite pour apporter des changements à la liste électorale en ligne est le dimanche 11 octobre à 19 h.

Il est important de vous assurer que votre nom figure sur la liste électorale et que vos renseignements sont exacts, surtout si vous avez déménagé ou changé de nom depuis les dernières élections municipales. Le fait d'être sur la liste électorale avant d'aller voter accélérera le processus de vote.

Si votre nom figure sur la liste électorale au plus tard le dimanche 20 septembre, vous recevrez une carte d'information de l'électeur par la poste.



Vous pouvez également ajouter votre nom à la liste électorale en personne lors du scrutin avancé ou le jour de l'élection.

Pour voter, vous devez satisfaire aux critères d'admissibilité et présenter une pièce d'identité, même si votre nom figure sur la liste électorale.

Date clé de la liste électorale

Date limite pour mettre à jour la liste électorale en ligne : Dimanche 11 octobre à 19 h.

Carte d'informations sur l'électeur

Votre carte d'informations sur l'électeur indique quand et où voter en personne. Le fait d'apporter votre carte au bureau de vote accélérera le processus de vote, mais vous n'avez pas besoin de la carte pour voter. Vous ne pouvez pas utiliser votre carte comme pièce d'identité.

Dates clés sur la carte d'informations sur l'électeur

Carte d'informations sur l'électeur numérique disponible en ligne : À compter du mardi 1^{er} septembre

Carte d'informations sur l'électeur envoyée par la poste : À compter du lundi 28 septembre



Assurer la croissance des futurs électeurs

Les enfants peuvent voter au concours de l'arbre de l'année 2027 de Toronto et en apprendre davantage sur le processus électoral.

Le samedi 10 octobre et le dimanche 11 octobre

De 10 h à 19 h

Au total, 50 bureaux de vote par anticipation



Tileul :
Mon ombre fait
de moi l'arbre
le plus frais du
parc!



**Bouleau à
papier :**
Mes graines
volent loin et
large pour
m'aider
à grandir partout!



Chêne rouge :
Mes glands et
mes feuilles sont
de délicieuses
collations pour
mes amis
animaux!



Érable à sucre :
Ma douce sève
et
mes couleurs
vives sont
mondialement
connues!



Pin blanc :
Mes aiguilles
servent d'abri
à mes amis
animaux
tout au long de
l'année!

Rencontrez les candidats

L'arbre gagnant sera nommé Arbre de l'année 2027 de Toronto et sera célébré par des plantations; de jeunes arbres seront offerts aux écoles et de jeunes arbres seront offerts lors de toutes les activités publiques de remise d'arbres.

Visitez toronto.ca/KidsVote pour découvrir des activités et des ressources amusantes :

- Apprenez comment marquer un bulletin de vote.
- Vérifiez où voter.
- Découvrez quel arbre a les feuilles les plus grosses, l'écorce la plus rugueuse ou la sève la plus savoureuse.
- Découvrez quels sont les arbres que les abeilles, les oiseaux et les écureuils potentiels aiment le plus.

toronto.ca/KidsVote

Renseignements sur l'accessibilité

Tous les bureaux de vote sont accessibles et accueillent favorablement l'utilisation de personnes de soutien et d'animaux d'assistance. Vous trouverez des renseignements sur l'accessibilité de votre bureau de vote à **toronto.ca/Elections**.

Matériel de scrutin accessible

- Le terminal de vote adapté permet aux électeurs handicapés de marquer leur bulletin de vote de façon privée et indépendante au moyen de divers appareils fonctionnels.
- Le terminal de vote adapté est muni d'un écran tactile, d'une fonction audio, d'un clavier en braille, d'un tube de commande par aspiration et souffle, d'une bascule et de fonctions de zoom permettant de régler la taille des polices et le contraste des couleurs.
- Les terminaux de vote adaptés seront disponibles à tous les bureaux de scrutin avancé et à deux bureaux de vote par quartier le jour du scrutin. Si vous avez besoin d'un terminal de vote adapté le jour du scrutin et qu'il n'y en a pas à votre bureau de vote désigné, vous pouvez demander que votre bulletin de vote soit transféré en composant le 311 à l'avance.

Autres services

- Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne, vous pouvez demander de voter par la poste ou nommer un(e) mandataire votant. Pour en savoir plus, consultez le verso ou visitez toronto.ca/Elections.
- Tous les bureaux de vote ont des feuilles agrandies, des instructions pour le vote en braille, des bulletins de vote en braille et des directives sur la façon de voter dans 26 langues.
- Vous pouvez être accompagné(e) d'un(e) ami(e) ou d'une personne de soutien.
- Si vous n'êtes pas en mesure d'entrer dans le bureau de vote, on peut vous l'apporter à l'extérieur ou à votre véhicule. Composez le 311 pour en savoir plus.
- Si vous prévoyez un obstacle à votre bureau de vote désigné, vous pouvez demander le transfert d'un bulletin de vote à un(e) autre en composant le 311 à l'avance.
- Si vous êtes sourd(e), devenu(e) sourd(e) ou malentendant(e) ou si vous souffrez d'un trouble de la parole, vous pouvez accéder aux informations sur les élections en composant le 711 au moyen de votre appareil +de télécommunication pour les malentendants.
- Pour obtenir du soutien supplémentaire en matière d'accessibilité, écrivez à AccessibleElections@toronto.ca.

Pièce d'identité acceptable

Pour voter, vous devez présenter une pièce d'identité acceptable qui contient votre nom et l'adresse de Toronto admissible à un fonctionnaire électoral. Une pièce d'identité avec photo n'est pas nécessaire.

Exemples de pièces d'identité acceptables :

- Permis de conduire, carte-photo ou permis de véhicule à moteur délivré par l'Ontario (portion véhicule).
- Relevé de carte de crédit ou de compte bancaire ou chèque personnalisé annulé.
- Relevé d'emprunt hypothécaire, bail ou contrat de location.
- Talon de chèque, feuillet T4 ou reçu de paye émis par un employeur.
- Relevé de dépôt direct pour le programme Ontario au travail ou le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Avis de cotisation d'impôt foncier ou d'impôt sur le revenu.
- Facture de services publics pour l'électricité, l'eau, le gaz, le téléphone ou la télévision par câble.

Pièce d'identité électronique :

- Vous pouvez montrer un document sur votre appareil mobile comme pièce d'identité si ce document a été émis par voie électronique (p. ex. une facture de téléphone numérique ou un relevé de carte de crédit).
- Vous ne pouvez pas montrer une photo, une photocopie ou un document numérisé comme pièce d'identité si ce document n'a pas été délivré par voie électronique (p. ex. une photo de votre permis de conduire).



Vous trouverez une liste complète des pièces d'identité acceptables à toronto.ca/Elections.



- Vous **ne pouvez pas** utiliser votre carte d'informations sur l'électeur comme pièce d'identité.
- Vous **ne pouvez pas** utiliser votre passeport comme pièce d'identité, car il n'indique pas votre adresse.



toronto.ca/Elections



elections@toronto.ca



311



[@cityoftoronto](https://twitter.com/cityoftoronto)



[City of Toronto](https://www.facebook.com/cityoftoronto)



[@cityofto](https://www.instagram.com/cityofto)